

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'An deux mil vingt-et-un, le vingt-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Rouez, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ludovic ROBIDAS, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mmes Mrs BRUNET Stéphane, DROUIN Hervé, MARÇAIS Éliane, DORGUEILLE Laurent, FÉVRIER Sabrina, BERNARD Alexia, LEROYER Céline, LUZU Mickaël, RENARD Fanny, BLOSSIER Jean-Bernard, LUZU DUFOURD Céline, MARQUIER Rozenn, TRIBOUDEAU Audrey et GENDRON Philippe.

**ABSENT** : néant.

Assistait également Madame MÉZIÈRE Morgane, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : Mme RENARD Fanny

Le compte rendu de la réunion du 31 août 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **1. Recensement de la population – appel à candidatures agents recenseurs**

Le Maire rappelle que l'enquête annuelle du recensement de la population a été reportée en 2022 en raison de la crise sanitaire. Il propose au Conseil municipal de faire appel à candidatures pour recruter un ou des agents recenseurs sur la commune de Rouez du 20 janvier au 19 février 2022. Les candidatures sont attendues en mairie dès maintenant et jusqu'au 5 novembre 2021.

Les agents recenseurs opèrent sur le terrain. Ils ne peuvent exercer, dans la commune qui les emploie, des fonctions électives au sens du code électoral.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE de faire appel à candidats pour 2 agents recenseurs.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

### **2. Recensement de la population – rémunération des agents recenseurs**

Le Maire demande au Conseil municipal de fixer la rémunération des agents recenseurs.

Le Maire propose au Conseil municipal de rémunérer les agents recenseurs en fonction du nombre de questionnaires collectés, selon l'estimatif suivant :

- 2,40 € \* 777 habitants pour les bulletins individuels = 1 864,80 €
  - 1,30 € \* 343 foyers pour les feuilles de logement = 445,90 €
  - 60 € \* 4 par séance de formation (2 demi-journées par agents recenseurs) = 240,00 €
- Soit un total de 2 550,70 € brut.

La dotation forfaitaire de recensement pour l'année 2022 pour la commune de Rouez est de 1 438 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE de rémunérer les agents recenseurs à hauteur de 2,40 € par bulletins individuels et 1,30 € par feuilles de logement,

DECIDE de verser 60 € aux agents recenseurs par séance de formation,

AUTORISE le Maire à signer et mandater toutes les pièces se rapportant au dossier.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

### 3. Redevance assainissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Vu la loi sur l'eau du 30 décembre 2006,  
Vu l'article L.222-4-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'arrêté du 6 août 2007,

DECIDE de fixer, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le montant de la redevance assainissement :  
Abonnement (partie fixe) : 35,00 €/an  
Partie variable : 1,12 € par mètre cube d'eau consommé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les modalités de recouvrement de cette redevance restent inchangées (voir délibérations des 5 décembre 1978 et 26 août 1982).

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

### 4. Location de l'appartement sis 13 bis place de l'Eglise

Le Maire expose au Conseil municipal que l'appartement situé à Rouez, 13 bis place de l'Eglise, est libre de tout occupant. Monsieur et Madame EVENISSE se sont portés candidats pour cette location.

Le Conseil, après en avoir délibéré,  
DECIDE de louer à Monsieur et Madame EVENISSE, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, l'appartement situé à Rouez, 13 bis place de l'Eglise pour une durée de 6 ans renouvelable,  
FIXE le montant du loyer de l'appartement, 13 bis place de l'Eglise, à deux cent vingt euros et quatre-vingt euros de charges par mois, payable à la Trésorerie de Conlie au plus tard le dernier jour du mois en cours, ledit loyer révisable chaque année au 1er avril selon l'indice de référence des loyers – base 3ème trimestre précédent la révision,  
CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

### 5. Candidature au poste de trésorier de la Fondation Serge et Andrée Le Grou

Le Maire informe le Conseil municipal que, lors du dernier Conseil d'administration de la Fondation, un membre du bureau a présenté sa démission en tant que trésorier. Le bureau est composé du président, du secrétaire et du trésorier.

Le Maire rappelle que la commune a été désignée légataire universel du leg de Monsieur et Madame Le Grou et qu'elle est directement impactée par les projets de la Fondation. À ce titre, il est indispensable que la commune soit représentée parmi les membres du bureau.

Le Maire propose au Conseil municipal que la commune de Rouez, représentée par Stéphane Brunet au sein du Conseil d'administration, porte sa candidature au poste de trésorier.

Le Conseil, après en avoir délibéré,  
DECIDE que la commune de Rouez, représentée par Stéphane Brunet, porte sa candidature au poste de trésorier du Conseil d'administration Serge et Andrée Le Grou.  
CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

## 6. Cimetière – Règlement intérieur

Hervé Drouin, adjoint, informe le Conseil municipal que suite à la réunion de conseil du 31 août dernier, la commission Cimetière s'est réunie pour travailler sur l'élaboration du règlement intérieur du cimetière.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE le règlement intérieur du cimetière, annexée à la présente délibération,

CHARGE le Maire de rendre exécutoire le présent règlement par arrêté qui sera publié et affiché au cimetière.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

## 7. Cimetière – procédure de reprise des concessions

Philippe Gendron, conseiller, informe le Conseil municipal de la procédure de reprise d'une concession funéraire. Il s'agit pour la commune, de reprendre possession de la parcelle de terrain communal qu'elle avait louée. Cette démarche peut intervenir lorsqu'elle remplit trois critères : avoir plus de trente ans d'existence, être à l'état d'abandon, et lorsque la dernière inhumation a été effectuée il y a plus de 10 ans.

Selon l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, le Maire a la possibilité de récupérer une concession laissée à l'abandon en veillant au respect de la procédure de reprise : la constatation de l'état d'abandon par la rédaction d'un procès-verbal, son affichage et sa notification aux représentants de la famille. Cet état d'abandon constaté ne doit pas avoir été interrompu dans les trois ans qui suivent l'expiration de la période d'affichage. Trois ans plus tard, un nouveau procès-verbal doit constater que la concession continue d'être en état d'abandonner et doit notifier aux intéressés les mesures envisagées. Un mois après la notification, le Maire saisit le conseil municipal afin de décider de la reprise ou non de la concession.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE et CHARGE le Maire à lancer une procédure de reprise des concessions funéraires.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

## 8. Convention de partenariat avec l'UDAF 72 – Point conseil budget

Eliane MARÇAIS, adjointe, informe le Conseil municipal que, l'Union Départementale des Associations Familiales de la Sarthe, UDAF 72, a été retenue et labélisée « Point Conseil Budget » pour une durée de 3 ans afin d'accompagner gratuitement les personnes dans la gestion de leur budget, de prévenir les situations de surendettement et de mal endettement, et de renforcer, en cas de difficultés, l'efficacité de la procédure de surendettement, dans le cadre des commissions de surendettement des particuliers, par un accompagnement personnalisé de proximité.

Eliane MARÇAIS propose au Conseil municipal de signer une convention de partenariat avec l'UDAF 72 afin d'en faire bénéficier les administrés nécessiteux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire a signé une convention de partenariat avec l'UDAF 72 dans le cadre du « Point Conseil Budget »,

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

## **9. Information – 73<sup>ème</sup> congrès des Maires, Adjoints et Présidents d’intercommunalité de la Sarthe**

Le Maire informe le Conseil municipal du 73<sup>ème</sup> Congrès des Maires, Adjoints et Présidents d’Intercommunalité de la Sarthe le 16 octobre prochain, au Lude. Cette journée sera animée par des discours et interventions, l’assemblée générale statutaire, une conférence sur l’avenir et les enjeux des processus participatifs, une table ronde.

## **10. Information – Engagement de la Région auprès des lycéens de classe de Seconde**

Le Maire informe le Conseil municipal d’un engagement pris par la Région Pays de la Loire d’équiper d’un ordinateur portable chaque lycée de classe de Seconde, représentant un total de 48 000 ordinateurs, qui seront distribués d’ici fin novembre.

## **11. Information – Appel d’offres – étude diagnostique du système d’assainissement collectif**

Stéphane Brunet, adjoint, informe le Conseil municipal que l’avis d’appel d’offres relatif à l’étude diagnostique du système d’assainissement collectif et du schéma directeur est terminé depuis le 10 septembre. 4 entreprises ont répondu. La commission d’appel d’offres se réunira afin d’étudier les différentes offres.

## **12. Questions diverses**

- Le Maire informe le Conseil municipal d’une nouvelle sollicitation auprès du Département de la Sarthe concernant la dangerosité du Carrefour du Petit Champagne suite à de nouvelles situations dangereuses rapportées par des administrés.
- Le Maire informe le Conseil municipal du séminaire des élus communautaires les 24 septembre et 1<sup>er</sup> octobre. Il s’agit d’aborder, avec la 4CPS et l’ensemble des communes, toutes les thématiques (transport et mobilité, enfance et jeunesse, éducation, culture, sport etc.) et de préparer le projet de territoire des prochaines années.
- Le Maire informe le Conseil municipal de la visite de l’équipe de tournage de TF1 – Grand Reportage le 21 septembre sur la thématique du leg et la vie du village. L’objectif de cette journée était d’échanger avec d’autres communes, notamment avec un village de La Creuse, qui souhaite poursuivre ces échanges.
- Le Maire informe le Conseil municipal que le dépôt de chantiers pour les vacances de la Toussaint dans le cadre des chantiers argent de poche est clôturé.
- Le Maire informe le Conseil municipal de la réception des travaux des toilettes publiques et de l’école. Il reste les travaux d’électricité ainsi que l’accès PMR par une rampe.
- La Maire informe le Conseil municipal que la réfection du parquet de la salle des fêtes est terminée.